



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 6 mai 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent, hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Présentation des états financiers consolidés au 31 décembre 2018
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1. Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 avril 2019
4. Dossier de la mairie
 - 4.1. Appui à la position du Cégep de la Gaspésie et des Îles sur le rehaussement du devis scolaire
 - 4.2. Motion de félicitations pour l'entretien des sentiers hivernaux
 - 4.3. Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie
5. Dossier de la direction générale
 - 5.1. Politique de dons – Dons effectués pour la période du 1^{er} mars 2019 au 30 avril 2019
6. Dossiers de la trésorerie
 - 6.1. Comptes à payer au 30 avril 2019
 - 6.2. État des activités d'investissements au 31 mars 2019
 - 6.3. Demande de variation budgétaire
7. Dossiers du greffe
 - 7.1. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes
 - 7.2. Adoption du règlement d'emprunt 2019-329 : Conversion de l'éclairage au DEL
 - 7.3. Procès-verbal de correction pour le règlement 2019-327
8. Dossiers de l'urbanisme
 - 8.1. Plan d'adaptation aux changements climatiques – entente intermunicipale
 - 8.2. Acceptation de l'offre de renonciation et de main levée (MTQ) – Piste cyclable du parc des Horizons
 - 8.3. Adoption du 2^e projet de règlement 2019-328 – Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'augmentation du nombre maximal de yourtes flottantes et création des zones 251A-Cn et 251-B-Cn à même la zone 251-Cn – Consultation publique et décision du conseil
 - 8.4. Dérogation mineure – 36, rue Jean-Gauthier (Lot 3 547 969 – Consultation du public et décision du conseil
9. Dossiers des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 9.1. Embauche d'une coordonnatrice loisirs, sports et plein air
10. Dossier des travaux publics
 - 10.1. Octroi de contrat – Construction d'un bâtiment sanitaire – Terrain de soccer
 - 10.2. Implantation d'abribus sur le territoire
 - 10.3. Achat d'un pont élévateur
11. Dossier du développement économique et du tourisme
 - 11.1. Aménagement du banc de Carleton – octroi d'un mandat
 - 11.2. Poste ouvrier municipal de 17 semaines au camping – avis d'embauche
 - 11.3. Poste ouvrier municipal de 13 semaines au camping – avis d'embauche
 - 11.4. Aménagement de la station de service électrique – Dépôt d'une aide financière au Fonds de soutien
12. Dossier de la sécurité incendie
 - 12.1. Rapport des interventions pour l'année 2018
13. Prochaine séance du conseil
14. Autres sujets
15. Tour de table du conseil
16. Période de commentaires et de questions
17. La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 6 mai 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère**

Était absente : Mme Marie-Hélène Richard, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

19-05-429 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 6 mai 2019 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

19-05-430 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

À la suite de la présentation des états financiers, par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, le directeur général et greffier procède au dépôt, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une période de questions est ouverte strictement sur les états financiers de l'année 2018.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

19-05-431 PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2019 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIER DE LA MAIRIE

19-05-432 APPUI À LA POSITION DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES SUR LE REHAUSSEMENT DU DEVIS SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que les établissements du réseau collégial sont et seront confrontés à une baisse de l'effectif étudiant résultant de la baisse démographique vécue dans la région ;

CONSIDÉRANT que cette situation affecte les cégeps en région et tout particulièrement celui de la Gaspésie et des Îles ;

CONSIDÉRANT que si rien n'est fait, la taille de l'effectif étudiant de certains campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles remettra en question leur viabilité et leur capacité de maintenir sa mission ;

CONSIDÉRANT que ces dernières années, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a démontré son ouverture à collaborer avec les collèges urbains pour mettre en œuvre des actions facilitant la mobilité des clientèles ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un programme en région urbaine affecte le nombre de demande d'admission dans le même programme offert dans la région ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de la Gaspésie et des Îles est un vecteur important de la vie socioéconomique du territoire, que son importance est reconnue et que l'établissement est source de fierté pour la région ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs (un établissement sous la gouverne du Cégep de la Gaspésie et des Îles) est situé à Carleton-sur-Mer, contribue énormément au développement culturel, social et économique de la localité ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de la Gaspésie et des Îles est le seul établissement d'études supérieures de la région.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Carleton-sur-Mer appui la demande du Cégep de la Gaspésie et des Îles à l'effet que toute augmentation du devis scolaire soit associée à une obligation de développer des ententes avec les cégeps de région pour mettre en place des moyens pour augmenter la mobilité étudiante ou accroître l'offre de formation et ce, dans le but d'améliorer la cohérence dans les choix budgétaires globaux.

19-05-433 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS HIVERNAUX

Il est proposé par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adresser une motion de félicitations aux bénévoles qui ont effectués l'entretien des sentiers hivernaux pour la marche et le « fatbike » autour du barachois et au golf de Carleton-sur-Mer. Cette nouvelle initiative a été grandement apprécié des citoyens et des visiteurs et a permis de favoriser la pratique d'activités de plein air en saison hivernale. Il s'agit de messieurs Denis Caissy, Jean-Nicolas Deslauriers, Claude Deslauriers et Michel Bettez.

19-05-434 APPUI POUR LA RÉHABILITATION RAPIDE DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région ;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions de dollars déjà annoncé ;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider

des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région ;

CONSIDÉRANT les enjeux reliés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée ;

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec et son Ministre des transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026 ;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long ;

CONSIDÉRANT que les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards de dollars du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards de dollars du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions de dollars pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable ;

CONSIDÉRANT que des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer salue la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé ;

QU'elle appuie les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région ;

QU'elle demande au Ministre des transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
POLITIQUE DE DONS – DONS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} MARS 2019 AU 30 AVRIL 2019

En vertu de la nouvelle version de la Politique de dons de la Ville de Carleton-sur-Mer, adopté le 4 février dernier, le rapport de dons octroyés par le comité de dons, est déposé au conseil pour information.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE
COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2019

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2019, au montant total de 423 309,66 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2019.

Michelyne Leblanc,
Directrice des services administratifs et trésorière

19-05-435 APPROBATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2019

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'état des activités d'investissement au 31 mars 2019, au montant de 153 616,16 \$, soit approuvé, tel que présenté.

19-05-436 DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE 2019-01

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville a adopté le règlement 2011-194 en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.2.2 de l'annexe A de ce règlement prévoit que le directeur général doit informer les membres du conseil d'une variation budgétaire de 5 000 \$ ou plus ;

CONSIDÉRANT QUE le service Incendie a dû procéder à l'achat d'une laveuse à pression en début d'année et que cette dépense n'était pas prévue au programme triennal en immobilisation.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la variation budgétaire présentée en annexe de la présente résolution portant le numéro 2019-01, soit déposée, pour information, au conseil municipal.

QUE ce document fait partie intégrante du procès-verbal.

19-05-437 POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – AVIS D'EMBAUCHE – POSTE RÉGULIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de « secrétaire administrative » est vacant depuis le 11 février 2019 ;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines de la Ville de Carleton-sur-Mer pour le fonctionnement de la réception et du secteur de la direction générale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage du poste à l'interne et à l'externe pour recevoir les candidatures ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune candidature à l'interne et qu'une candidate à l'externe correspond aux critères convenus à la convention pour ce poste ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE procéder à l'embauche de madame Samantha Leblanc sur un poste permanent, régulier à temps plein, à titre de secrétaire administrative.

QUE la personne en poste sera sous la supervision de la directrice des services administratifs et de la trésorerie.

QUE l'embauche soit effective le 6 mai 2019.

DOSSIERS DU GREFFE

19-05-438

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le projet de procédure a été déposée au conseil;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat de la Ville de Carleton-sur-Mer soit adoptée.

19-05-439

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 187 232 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 187 232 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX POUR CONVERSION DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ROUTIER DE LA VILLE À LA TECHNOLOGIE DEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite remplacer l'ensemble de son système d'éclairage routier avec la technologie DEL ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce type d'éclairage génère de l'économie d'énergie importante et produit moins de pollution lumineuse ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe à un processus d'appel d'offres, lancé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour réaliser une étude d'opportunités et de faisabilité avec la compagnie Énergère, prévue à l'appel d'offres (résolution 18-12-332) ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au plan triennal d'immobilisation 2019 – 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 8 avril 2019 (résolution 19-04-414) ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le 8 avril 2019 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2019-329 soit adopté

19-05-440 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 2019-327

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le directeur général et greffier, apporte une correction au règlement numéro 2019-327 de la Ville de Carleton-sur-Mer, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 1 du règlement, il est inscrit :

« Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réparation et de réaménagement de la route Beaulieu »

Or, on devrait lire :

« Le conseil est autorisé à procéder aux travaux pour la rénovation et la construction de bâtiments municipaux :»

Le règlement numéro 2019-327 est modifié en conséquence.

DOSSIER DE L'URBANISME

19-05-441 PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT le projet « Gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques : la mise en place d'une démarche de coconstruction d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière dans quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs, phase I », déposé par la Ville de New Richmond dans le cadre du programme climat municipalités 2 – Volet 2 du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à intervenir entre le Ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Ville de New Richmond ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer est une municipalité partenaire du projet et que celle-ci s'est engagée à participer à hauteur de 15 400 \$ sur une période de trois ans sous forme de ressources humaines et matérielles dans la résolution 18-10-264.

CONSIDÉRANT que les municipalités partenaires faisant partie de la présente entente souhaitent encadrer la mise en œuvre du projet de gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les municipalités partenaires désirent par la présente conclure une entente intermunicipale relativement à l'application de cette convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT que cette entente intermunicipale prévoit de nommer une personne ressource dans chaque municipalité partenaire qui fera le lien avec les autres municipalités partenaires.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour le projet le projet « Gouvernance participative et résilience face aux changements

climatiques : la mise en place d'une démarche de coconstruction d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière dans quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs, phase I » proposée par la Ville de New Richmond et envoyée le 18 mars 2019.

Il est également proposé de nommer Samuel Landry, responsable de l'urbanisme, comme personne-ressource au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer.

19-05-442 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENONCIATION ET DE MAIN LEVÉE (MTQ) – PISTE CYCLABLE DU PARC DES HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) à l'intention de construire une piste cyclable reliant le parc des Horizons et la rue du Quai en passant sur la propriété de Madame Yolande Talbot Dubois, située au 203, route du Quai (lot 6 195 834) et sur la propriété de Monsieur Karim Khoudja Poirier, située au 209, route du Quai (lot 6 195 837) ;

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue le 14 octobre 2016 entre la Ville et Madame Yolande Talbot Dubois concernant un échange de terrains (lot 6 195 834 contre 6 195 836) ;

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue le 24 octobre 2016 entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Monsieur Karim Khoudja Poirier concernant un échange de terrain (lot 6 195 837 contre 6 195 839) ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'échange de terrain prévu aux ententes, la Ville doit accepter l'offre de renonciation et de main levée sur les lots 6 195 836 et 6 195 839 soumise par le ministère des Transports du Québec pour un montant de 10 442 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville accepte l'offre de renonciation et de main levée sur les lots 6 195 836 et 6 195 839 soumise par le ministère des Transports du Québec pour un montant de 10 442 \$;

QUE la Ville mandate M^e Nancy Roy, notaire, pour la préparation des documents concernant ce dossier ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

19-05-443 ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2019-328 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE YOURTES FLOTTANTES ET CRÉATION DES ZONES 251A-CN ET 251B-CN À MÊME LA ZONE 251-CN – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de modification réglementaire : 13 personnes présentes se sont faites entendre.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'augmenter le nombre maximal de yourtes flottantes et la création des zones 251a-Cn et 251b-Cn à même la zone 251-Cn ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé ce changement règlementaire lors de la rencontre qui s'est tenue le 25 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant l'adoption de ce règlement a eu lieu le 6 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'adoption du 2^e projet du règlement 2018-328 soit reporté.

19-05-444 DÉROGATION MINEURE – 36, RUE JEAN-GAUTHIER (LOT 3 547 969) - CONSULTATION DU PUBLIC ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de modification règlementaire : Aucune personne présente a voulu se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande consistant à accepter la marge de recul avant du bâtiment secondaire, situé au 36, rue Jean-Gauthier qui est de 3,53 mètres alors que le règlement de zonage prévoit marge de recul avant minimale de 6 mètres.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a pas reçu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la décision du conseil concernant cette demande de dérogation mineure soit reportée à une séance ultérieure.

**19-05-445 DOSSIERS DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la coordination loisirs, sports, plein air à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 9 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 15 mars 2019 et que le processus d'embauche avec la firme de consultants Ressources Humaines Lambert s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de madame Laurie Gallagher au poste de coordonnatrice loisirs, sports, plein air ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste de coordonnateur/trice loisirs, sports, plein air.

De procéder à l'embauche de madame Laurie Gallagher à titre de coordonnatrice loisirs, sports, plein air à partir du 29 avril 2019 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur l'entente cadre 2018 - 2020.

DOSSIER DES TRAVAUX PUBLICS

19-05-446 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE – TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à un appel d'offres de service public concernant la construction d'un bâtiment sanitaire pour ses terrains de soccer situés sur la rue Comeau ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soient ;

Les Habitations Mont-Carleton inc. : 62 959.00\$
Les Constructions Scandinaves inc. : 60 350.00\$

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal octroie le contrat de construction d'un bâtiment sanitaire au plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions Scandinaves inc., pour un montant de 60 350,00 \$, avant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2019-327 prévu à cet effet.

19-05-447 IMPLANTATION D'ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM) propose un projet commun pour l'implantation d'abribus sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la REGIM propose d'assumer le coût des abribus, en laissant aux frais des villes qui accueillent les abribus, les frais d'installation et d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite favoriser la mobilité durable sur son territoire et souhaite faciliter l'utilisation du transport collectif ;

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal confirme à la REGIM son intérêt pour obtenir et installer deux (2) abribus, à des endroits stratégiques de la Ville qui sont des arrêts du trajet 40, pour faciliter l'utilisation du transport collectif.

19-05-448 ACHAT D'UN PONT ÉLÉVATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer son service de mécanique interne ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a planifié l'achat d'un pont élévateur au plan triennal d'immobilisations 2019 – 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions pour l'achat de cet équipement :

- Carquest : 17 385 \$ + taxes applicables
- Pièce d'auto Carleton : 18 100 \$ + taxes applicables

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la proposition Carquest pour l'achat d'un pont élévateur, au coût de 17 385,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

DOSSIERS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME
AMÉNAGEMENT DU BANC DE CARLETON – OCTROI D'UN MANDAT

19-05-449

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-mer souhaite consolider son offre récréotouristique ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur portuaire et le banc de Carleton sont au cœur de la zone touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection complète du quai sera complétée par Pêches et Océans à l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser lors d'une deuxième phase l'aménagement du banc de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devra tenir compte de l'attraction accrue du secteur du quai ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, tel que décrit dans sa planification stratégique, doit traiter de l'enjeu de la mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le banc de Carleton constitue un site riche en biodiversité, mais fragile ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone possède également une valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faciliter l'accès à cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de Pesca environnement qui tient compte de ces préoccupations et de ces objectifs ;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise possède l'expertise pour les traiter ;

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et accepté à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville octroi un mandat de réalisation d'un plan directeur d'aménagement du banc de Carleton-sur-Mer, d'un montant de 41 022 \$ plus les taxes applicables, à la firme Pesca environnement.

19-05-450 POSTE OUVRIER MUNICIPAL DE 17 SEMAINES AU CAMPING – AVIS D’EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU’un poste d’ouvrier municipal saisonnier de 17 semaines est disponible au camping ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d’affichage à l’interne a été effectué selon la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Kerr, déjà à l’emploi de la Ville, a déposé sa candidature selon les délais ;

Il est proposé par David Landry
Et accepté à l’unanimité des conseillers

QUE le poste d’ouvrier municipal saisonnier de 17 semaines au camping, qui débute le 13 mai 2019, soit octroyé à monsieur Georges Kerr.

19-05-451 POSTE OUVRIER MUNICIPAL DE 13 SEMAINES AU CAMPING – AVIS D’EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU’un poste d’ouvrier municipal saisonnier de 13 semaines est disponible au camping ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d’affichage à l’interne a été effectué selon la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Dickie, déjà à l’emploi de la Ville, a déposé sa candidature selon les délais ;

Il est proposé par Steven Parent
Et accepté à l’unanimité des conseillers

QUE le poste d’ouvrier municipal saisonnier de 13 semaines au camping, qui débute le 13 mai 2019, soit octroyé à monsieur Fernand Dickie.

19-05-452 AMÉNAGEMENT DE LA STATION DE SERVICE ÉLECTRIQUE – DÉPÔT D’UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANT POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville va compléter cet automne le projet SAUVÉR ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à l’acquisition d’une voiture électrique, d’une construction d’une station de service électrique et d’un système d’autopartage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis une Kia Soul électrique et qu’elle dispose déjà d’une Chevrolet Volt ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux voitures seront disponibles pour le système d’autopartage, lequel sera défini d’ici l’automne ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d’un soutien financier maximal de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la station de service électrique, avec ses bornes de recharge, doit offrir des services à proximité et être située dans un endroit accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE la station de service électrique sera localisée dans le stationnement situé à l’est de l’hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier les aménagements actuels pour mieux répondre aux besoins de circulation et réaménager le mini-parc situé tout juste à côté ;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements consistent au remplacement de zones asphaltées par de la pelouse et des sentiers, à l'installation d'un abribus du REGIM, au remplacement du pavillon par une zone de détente avec davantage de mobilier urbain et des voiles d'ombrage et à de nouvelles platebandes ;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements ne sont pas admissibles au programme SAUVÉR ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts d'aménagement sont être admissibles au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, de la MRC d'Avignon ;

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville autorise son directeur général et greffier Antoine Audet à signer les documents relatifs à une demande d'aide dans le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Avignon, afin de compléter le projet de station de service électrique.

DOSSIERS SÉCURITÉ INCENDIE **RAPPORT DES INTERVENTIONS 2018**

Le rapport sommaire des interventions du service en sécurité incendie pour l'année 2018 est déposé au conseil pour information.

19-05-453 ENTENTE POUR CENTRE DE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes faisant partie de la présente entente souhaitent encadrer leur participation dans un centre de formation pour les services incendie de la Baie des Chaleurs.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec permettant aux municipalités de conclure des ententes inter municipales ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes désirent par la présente conclure une entente relative au centre de formation en matière de sécurité incendie de la MRC Bonaventure ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à l'entente intermunicipale destinée aux villes et municipalités de la MRC Avignon concernant l'utilisation du centre de formation en matière de sécurité incendie de la MRC Bonaventure.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 3 juin 2019, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trente-et-une (31) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

- a. Suivi sur les questions des dernières séances.
- b. Questions et commentaires du public

Questions	Réponses
Concernant le point 8.2. de l'ordre du jour, il est demandé quelle fut la méthode de calcul utilisée pour établir la valeur du terrain.	Selon la correspondance envoyée, il s'agit de la « valeur marchande », mais une précision sera demandée au MTQ.
Concernant le plan d'aménagement du banc de Carleton-sur-Mer, il est demandé si les citoyens seront consultés.	En effet, il y aura minimalement 2 ou 3 moments de consultation auprès des citoyens concernant l'aménagement de ce secteur.
Il est fait mention que l'on retrouve beaucoup d'excréments de chiens sur la ballade des Acaciens et sur la route du phare.	Un rappel sera effectué dans les outils de communication de la Ville pour responsabiliser les citoyens.
Il est suggéré d'effectuer le balayage en humectant la chaussée au préalable afin d'éviter que la poussière se propage trop dans l'air	La suggestion sera prise en compte.
Un citoyen demande les intentions du conseil concernant le banc de St-Omer.	Il est prévu d'aménager des aires de picnic et de tenter de limiter la circulation. Toutefois, nous sommes en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour procéder.
Un représentant du comité vert remercie la Ville pour son soutien pour l'organisation du jour de la terre et pour la présence de plusieurs membres de l'équipe.	
Un citoyen demande si la Ville aura un suivi des économies d'énergie générées avec la conversion de l'éclairage au DEL	La compagnie chargée d'analyser la situation et de proposer la conversion estime actuellement que le retour sur l'investissement sera d'une durée de 4,8 ans. Un suivi sera effectué avec Hydro-Québec pendant la période de retour sur l'investissement du projet.
Concernant le projet des yourtes, un citoyen demande à la Ville d'être très vigilant concernant ses responsabilités en cas d'accidents.	
Un citoyen demande où en est rendu le projet de réfection et de réaménagement de la route 132.	Le maire explique que c'est une priorité du conseil actuel. Toutefois, la Ville doit pratiquement reprendre le projet du début. Le MTQ procèdera à des analyses au cours de l'été. Le cheminement du projet sera long, mais la Ville souhaite le réaliser dans les meilleurs délais.
Un citoyen affirme que des compteurs d'eau ont déjà été installés par le passé dans les commerces de la Ville et demande les intentions du conseil concernant cette obligation.	Actuellement, en vertu de la stratégie sur l'eau potable, la Ville devrait procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau dans des résidences et dans les commerces de la Ville. Sans cette obligation, la Ville ne pourrait avoir accès à certaines sources de financement. L'information concernant les anciens compteurs sera validée, dans la mesure où cela pourrait répondre aux exigences du ministère.

19-05-454 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 13, Steven Parent propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier